

Le Président

N/Réf : NJ/SR/CV

Paris, le 9 juillet 2021

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez récemment interrogé l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité sur les mesures en cours d'examen visant à prémunir le pays contre les risques attachés à la diffusion du variant delta et je vous en remercie.

Les maires ont montré ces derniers mois leur soutien déterminé à la vaccination généralisée de la population en rendant possible son déploiement opérationnel. Cette position de principe n'est pas remise en cause.

Pour autant, la définition de la stratégie vaccinale et la gestion de la crise sanitaire restent de la responsabilité de l'Etat qui peut compter au quotidien sur la très forte implication des maires et présidents d'intercommunalité dans la lutte contre l'épidémie.

J'exprime à nouveau notre conviction que l'affectation de moyens supplémentaires aux services de réanimation des hôpitaux, pourrait permettre d'éviter des mesures de confinement généralisé par une meilleure anticipation des prochaines évolutions de la crise sanitaire

Sur l'opportunité de rendre obligatoire la vaccination des soignants et de manière plus large la vaccination des professionnels intervenant en établissement de santé et en EHPAD, l'AMF souhaite vous faire part de ses réserves.

Entièrement mobilisés depuis le début de la crise sanitaire, ces professionnels ont su absorber de manière rapide une montée en puissance du nombre de malades lors des différentes vagues de l'épidémie, dans des conditions de travail difficiles. Ils ont fait preuve, en outre, d'une grande adaptabilité et d'une très grande réactivité prouvant, s'il en était besoin, que leur investissement dans la lutte contre le virus est total. Ainsi, il est à craindre que la mise en place d'une obligation vaccinale soit perçue comme un signal méconnaissant cet engagement, voire comme une forme de sanction et pourrait renforcer, par ailleurs, encore un peu plus les difficultés de recrutement liées à ces métiers déjà fortement en tension.

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

L'AMF plaide plutôt pour le renforcement des mesures incitatives et des campagnes d'informations notamment ciblées vers les populations aujourd'hui les moins vaccinées. Elle promeut ainsi le développement d'une vaccination en proximité et accessible sans rendez-vous. Les collectivités locales ont fait preuve d'une grande inventivité et réactivité depuis le début de la campagne de vaccination et ont multiplié les initiatives visant à aller au contact des populations, notamment celles éloignées des milieux de santé. Ces actions doivent être appuyées et dupliquées autant que de besoin.

Dans cette logique de proximité, l'AMF est également favorable à un transfert progressif de la vaccination vers la médecine de ville. Le médecin traitant est indéniablement un acteur de confiance habilité à donner de l'information et en capacité de rassurer si besoin les personnes jusqu'à présent réticentes à la vaccination.

Concernant le pass sanitaire, l'AMF considère qu'il est opportun d'étudier sa généralisation pour les rassemblements d'ampleur, au regard du risque de propagation du virus, mais est opposée à sa généralisation concernant l'accès aux équipements du quotidien tels que les bibliothèques ou les gymnases.

L'AMF ne serait, par ailleurs, pas opposée à une application plus stricte de l'obligation d'isolement, assortie de sanctions sur le modèle de ce qui a été fait pour les personnes en provenance de certains pays à risque élevé.

Je tiens enfin à attirer votre attention sur la nécessité de donner dans les meilleurs délais une plus grande visibilité aux élus locaux sur le devenir des centres de vaccination à la rentrée de septembre, notamment ceux installés dans des équipements sportifs ou culturels municipaux.

Avec la reprise des activités, de nombreux locaux transformés en centre de vaccination devront retrouver leur usage, de même les agents affectés aux centres de vaccinations retrouveront progressivement leurs missions. Des collectivités ont dès à présent été contraintes de louer des locaux pour assurer la continuité de la campagne vaccinale ou d'engager des travaux dans d'autres locaux pour les adapter et certaines réfléchissent également à sous-traiter le travail administratif au secteur privé. Ces évolutions renforcent la demande de l'AMF d'une compensation, par l'Etat, des coûts engagés par les collectivités locales dans le cadre de la campagne de vaccination.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN